

## **1-LES CHAMPS DE COMPETENCES**

L'encadrant du niveau 2 voile-légère, doit être capable

### **1.1 : au niveau technique :**

- de naviguer sur tous les types de dériveurs utilisés aux différents degrés d'enseignement repris au memento mis à jour en mars 2006,
- de participer à des régates
- d'initier les jeunes à la régata
- d'adapter le matériel en fonction du groupe et de son niveau, des conditions météorologiques, du plan d'eau...

### **1.2 : au niveau pédagogique :**

- de mettre en place des séances se rapportant aux différents degrés, en suivant les objectifs du memento pour l'enseignement de la voile et de la planche à voile ,
- d'adapter ces séances aux diverses conditions rencontrées,
- de faire un constat précis des résultats de la séance par rapport aux objectifs et des causes responsables d'échecs, côté enseigné et côté enseignant,
- de remédier à ces causes,
- d'organiser et assurer le passage des brevets élémentaires et A de voile en fonction des consignes se rapportant aux instructions sur les brevets d'aptitudes techniques,
- d'assumer la responsabilité des activités dans une école de voile,
- d'assumer le rôle de maître de stage de niveau 1.

### **1.3 : au niveau de la régata :**

- d'aider à l'organisation d'une régata
- d'organiser des séances adaptées pour amener les jeunes à la régata.
- de conseiller des compétiteurs débutants sur des parcours de régates nationales.
- de conseiller les jeunes compétiteurs dans le cadre d'un « protet »

## **2- LES CONDITIONS D'ORGANISATION MINIMALE.**

2.1 : le type de plan d'eau sur lequel a lieu la formation :

- n'importe quel type de plan d'eau.

2.2 : le centre de formation devra offrir les infrastructures et les équipements suivants :

- une organisation en internat,
- une salle de cours aménagée,
- des moyens audio-visuels,
- des sanitaires et douches en suffisance,

2.3. : le centre de formation devra avoir le matériel nautique suivant :

- un bateau de sécurité fiable à moteur adapté aux circonstances de navigation et en règle avec la législation,
- les bateaux répondent aux exigences du mémento.

2.4 : le nombre de sécurité :

- un bateau de sécurité par cours.

2.5 : norme d'ouverture du cours :

- 5 candidats sont nécessaires, au minimum, pour lancer le cours.
- maximum 12 candidats par session.

2.6 : nombre et qualification des chargés de cours :

- 1 chargé de cours pour les cours théoriques,
- ses qualifications sont énoncées au point n° 6.

2.7 : nombre et qualification de l'assistant sécurité :

- 1 assistant sécurité en plus du chargé de cours, pour 42 heures : les branches marquées d'un \* au point n° 3,
- ses qualifications sont énoncées au point n° 6.

### **3. LE PROGRAMME ET LE CONTENU**

#### **3.1 : le programme :**

la grille,  
les intitulés de cours,  
les heures,  
les points impartis à chaque branche :

|                                                    |          |         |
|----------------------------------------------------|----------|---------|
| TOTAL DE LA FORMATION SPECIFIQUE                   | 70hrs    | 640 pts |
| 3.1.1 : Technique du dériveur:opti, 420, laser     | 20hrs    | 200pts  |
| 3.1.2 : Technique de la régatate: opti, 420, laser | 12hrs    | 120pts  |
| 3.1.3 : Théorie du dériveur:                       | 14hrs    | 140pts  |
| 3.1.4 : Théorie de la régatate :                   | 10hrs    | 100pts  |
| 3.1.5 : Météo                                      | 04hrs    | 40pts   |
| 3.1.6 : Mise en condition spécifique :             | 03hrs    | 30pts   |
| 3.1.7 : Organisation de la voile: 01hrs            | 10pts    |         |
| <br>                                               |          |         |
| TOTAL DES COURS SPECIFIQUES                        | 64hrs    | 640pts  |
| 3.1.11 : Evaluation :                              | 1 x 6hrs |         |
| <br>                                               |          |         |
| TOTAL DE LA FORMATION SPECIFIQUE                   | 70hrs    |         |

#### **3.2 : le contenu :**

##### **3.2.1 : TECHNIQUE DERIVEUR : 20hrs 200pts**

##### **3.2.1.1 : les objectifs :**

- maîtriser les différents types de dériveurs mentionnés dans le mémento,
- déterminer les caractéristiques manœuvrières de ces dériveurs,
- découvrir le changement de ces caractéristiques lors de modifications ou de l'adaptation du matériel

##### **3.2.1.2 : les moyens :**

- travailler les allures sur de longs bords afin de développer tous les repères sensitifs permettant le bon fonctionnement du dériveur,
- contrôler les virements classiques pour l'enseignement et découvrir les adaptations en fonction du type de dériveur et du plan d'eau,
- découvrir un schéma de fonctionnement à bord, par des bords courts avec succession de manœuvres courtes et rapides,
- la connaissance des techniques spécifiques : appareillages et arrivée sous diverses conditions de vent : force et direction, de courant et de site - amarrages et ancrages - prise de ris et de rouleau - navigation sous voilure réduite, sans foc ou grande voile - prise de cape - chavirement et redressement
- prise en remorque - l'homme à la mer

**F.F.Y.B. VOILE LEGERE A.D.E.P.S.  
FORMATION NIVEAU 2**

**Cahier des charges des formations de cadres, révision mars 2006**

**3.2.2 : TECHNIQUE REGATE. 12hrs - 120pts**

**3.2.2.1 : les objectifs :**

- aboutir à un comportement logique dans les manches c'est à dire :
- connaître et tenter d'occuper les positions avantageuses, au départ et en course,
- adapter les techniques aux exigences du support, du parcours, du plan d'eau et des circonstances météorologiques.

**3.2.2.2 : les moyens :**

- notions de stratégie et de tactique,
  - au départ : se placer, maîtriser sa position,
  - au louvoyage : prise des repères, notion du cadre, tenter d'observer les variations du vent, connaître les influences des variations du vent sur la géométrie du cadre,
  - aux allures portantes, choix de la route,
  - passages aux marques : recherche des positions et des trajectoires favorables,
  - connaître la tactique simple d'un contrôle rapproché,
  - mise en place et contrôle d'un parcours, visée sur une ligne, technique du départ au lièvre et du départ lancé.

**3.2.3 : THEORIE DU DERIVEUR. 14hrs 140pts**

**3.2.3.1 : les objectifs :**

Assimiler les différents composants théoriques et physiques relatifs aux supports,

**3.2.3.2 : les moyens :**

**3.2.3.2.1 : la terminologie :**

- terminologie des coques, des espars et des gréements des dériveurs utilisés dans le cadre du mémento,
- terminologie des actions,

**3.2.3.2.2 : la physique :**

- rappel des notions élémentaire de mécanique,
- rappel des notions de statique des fluides,
- rappel de dynamiques des fluides,

**3.2.3.2.3 : l'hydrostatique :**

- le centre de gravité et le centre de carène et les composantes associées,
- les stabilités latérale et longitudinale,
- l'assiette correcte du bateau,

**F.F.Y.B. VOILE LEGERE A.D.E.P.S.  
FORMATION NIVEAU 2**

**Cahier des charges des formations de cadres, révision mars 2006**

3.2.3.2.4 : l'hydrodynamique :

- le centre d'application des forces hydrodynamiques : le centre de dérive,
- les composantes y associées,
- la formation des vagues, la vitesse critique, le planning,
- les effets des modifications de l'assiette latérale : gîte et contre-gîte ou "effet de carène",
- les effets des modifications longitudinales : enfourner ou traîner de l'eau,
- le rôle de la dérive,
- l'action du safran,
- le décrochage dans les cas cités,

3.2.3.2.5 : l'aérodynamique :

- l'effet du vent sur une surface plane, sur une surface courbe,
- le centre vélique et ses composantes,
- le rôle de la profondeur du creux et de sa position,
- détermination de la puissance de la voile,
- l'effet sur le cap,
- l'effet des voiles trop bordées,
- notions de réglage des voiles,
- le décrochage,
- l'interaction entre les composantes aquatiques et aériennes,

3.2.3.2.6 : application à un voilier :

- interaction de toutes les forces présentes,
- détermination d'un schéma de fonctionnement du bateau.

3.2.3.2.7 : informations succinctes sur les matériaux entrant dans la fabrication des bateaux : coques, espars et voiles.

**3.2.4 : THEORIE DE LA REGATE. 10hrs - 100 pts.**

3.2.4.1 : les objectifs :

- maîtriser le chapitre 1, 2, 3 du règlement ISAF en vigueur,
- encadrer un compétiteur novice sur un parcours de compétition nationale,
- être capable de mouiller un parcours, de le modifier en fonction des changements de vent,
- être capable d'aider un comité de course dans les inscriptions, la procédure de départ, les arrivées, les inscriptions des résultats,
- avoir des notions du travail d'un jury de course,
- accompagner un compétiteur dans le cadre d'un « protet »,
- utilisation des documents officiels en vigueur lors d'une régata.

**F.F.Y.B. VOILE LEGERE A.D.E.P.S.  
FORMATION NIVEAU 2**

**Cahier des charges des formations de cadres, révision mars 2006**

**3.2.5 : LA MISE EN CONDITION SPECIFIQUE. 3hrs - 30pts**

Les objectifs :

- analyser la position du barreur, de l'équipier au rappel,
- renforcement musculaire de base neutralisant les risques engendrés par ces positions,
- Comprendre et interpréter un programme d'entraînement annuel.

**3.2.6 : L'ORGANISATION DE LA VOILE. 1hr - 10pts**

- l'ADEPS,
- la FRBY, la FFYB et les autres ligues,
- l'ISAF,
- les autres organisations : le conseil du sport, le COB, le COIB...

**3.2.7 : METEOROLOGIE. 4hrs - 40pts**

3.2.7.1 : les objectifs : être capable de :

- déterminer et expliquer la situation météorologique du jour,
- prévoir à court terme son évolution sur le plan d'eau,

3.2.7.2 : les moyens pour la météorologie :

- les généralités sur les masses d'air et la formation des fronts,
- évolution des divers paramètres lors du passage d'une dépression sur ou aux environs du plan d'eau,
- savoir utiliser les différents moyens d'information mis à notre disposition,
- évoluer vers la micro-météorologie,

## **4. LES CONDITIONS D'ACCES**

**4.1 : les conditions de capacité :**

4.1.1 : être titulaire du brevet niveau 1 voile légère,

4.1.2 : Brevet de natation : Brevet n°8, ou dit également brevet de « 400 mètres »

4.1.3 : présenter la fiche de réussite des cours généraux, avant la formation

4.1.4 : avoir participé à deux régates sur plan d'eau intérieur et présenter la feuille des résultats, justifiant la participation à ces régates.

**4.2 : les conditions administratives :**

4.2.1 : être affilié à un club de la FFYB,

4.2.2 : demander par écrit,

- au siège de la FEDERATION FRANCOPHONE DE YACHTING BELGE,  
Château d'Amée  
Rue du Parc, 90  
5100 JAMBES

le formulaire ad hoc et le renvoyer, dûment complété.

## **5. LES MODALITES D'EVALUATION**

### **5.1 : les notes sur la formation :**

5.1.1 : Répartitions des notes en fonction des matières :

5.1.1 : évaluation continue au cours de la formation pour les matières suivantes :

- la technique dériveur : optimist, 420, laser,
- la technique de la régata : optimist, 420, laser,
- aptitudes et comportement.

5.1.2 : évaluation par tests oraux et/ou écrits pour les matières suivantes :

- la technique dériveur : optimist, 420, laser,
- la technique de la régata : optimist, 420, laser,
- la théorie du dériveur,
- la théorie de la régata,
- la météo,
- la mise en condition physique,
- l'organisation de la voile.

5.1.3 : obtenir 50 % dans chaque branche,

5.1.4 : obtenir 60% minimum au total.

5.1.5 : une seconde session peut être organisée dans l'année, sur les matières théoriques du point 5.1.2, après délibération du jury.

5.1.6 : en cas d'échec en seconde session, une nouvelle formation doit être recommencée,

5.1.7 : le jury est désigné par la CP Voile.

### **5.2 : les notes de stage :**

- le candidat doit faire parvenir à la commission pédagogique voile la fiche de proposition de stage pédagogique,
- celui-ci sera non rémunéré,

**Organisation :** 1 stage d'une durée respective de 10 jours :

- un stage de 5 jours dans un centre nautique de la Communauté Française ou une école de voile de la FFYB reconnue par la CP Voile.  
Le stage s'effectue sur dériveur léger, en internat, externat ou cycle, dans le cadre des champs de compétence du niveau 2.
- La participation à un stage d'entraînement de niveau national de 5 jours en tant qu'assistant entraîneur dans le cadre des champs de compétence du niveau 2.

Le maître de stage est présent en permanence sur la totalité du stage pédagogique présenté par le candidat afin de l'évaluer et de le conseiller.

La CP Voile peut désigner un de ses membres pour superviser le bon déroulement du stage.

Le candidat sera noté sur les points suivants :

**F.F.Y.B. VOILE LEGERE A.D.E.P.S.  
FORMATION NIVEAU 2**

**Cahier des charges des formations de cadres, révision mars 2006**

- la tenue du carnet de stage : prévision de travail et réalisation, adaptation avec justification, carnet des résultats des régates,
- l'organisation sur l'eau,
- la sécurité,
- la manière et le rendement pour obtenir les objectifs,
- le contact avec les cadres et les stagiaires,
- la maintenance du matériel,
- la vie de groupe en dehors de la formation technique

Chaque élément est noté sur 20 points : total : 140 pts. Il faut 50 % par élément et 60% au total.

Le candidat doit rassembler sur la fiche prévue les appréciations des divers intervenants sur le stage pédagogique et les transmettre à la Ligue qui les présentera à la CP Voile.

En cas d'échec, un second stage peut être demandé.

En cas d'un nouvel échec, toute la formation doit être recommencée.

### **5.3 : Brevets complémentaires obligatoires :**

5.3.1 : les premiers soins :

- le candidat doit présenter le certificat de réussite du Brevet Européen des Premiers Soins (le BEPS) délivré par la Croix-Rouge de Belgique (12Hrs)
- ou tout autre brevet équivalent ou supérieur.

5.3.2 : le brevet général de conduite en eaux intérieures.

**RAPPEL:** Le brevet de conduite général en eaux intérieures, Administration des Affaires Maritimes et de la Navigation, est nécessaire pour l'utilisation des bateaux de sécurité (capables de faire plus de 20km/h) sur les voies navigables et sur les plans d'eau soumis à la marée.

**REM. :** Par voie navigable il faut comprendre les zones utilisées par la navigation commerciale (voir la définition officielle) ; les biefs morts n'entrent pas dans cette catégorie. Une voie navigable neutralisée par demande officielle pour des activités diverses et ponctuelles perd sa qualité et autorise l'utilisation de bateau de sécurité sans brevet de conduite.

## **6. LES QUALIFICATIONS ET L'EXPERIENCE UTILE DES INTERVENANTS**

6.1 : les cours techniques.

Le chargé de cours :

- est titulaire du brevet de niveau 3 voile-légère, ou titulaire d'un brevet assimilé,
- est agréé par la CP Voile,

**F.F.Y.B. VOILE LEGERE A.D.E.P.S.  
FORMATION NIVEAU 2**

**Cahier des charges des formations de cadres, révision mars 2006**

- peut être désigné par la CP Voile, même s'il ne possède pas les titres requis, en qualité d'expert pour donner un cours spécifique dans sa spécialité.

## 6.2 : la sécurité :

L'assistant sécurité :

- est titulaire du brevet de niveau 2 « voile légère »,
- est agréé par la CP Voile.

## 6.3 : le stage pédagogique en situation :

Le maître de stage :

6.3.1. Dans le cadre du stage en centre nautique ou école de voile de la FFYB :

- doit être titulaire du brevet de niveau 3 voile-légère,
- ou niveau 2 agréé par la CP Voile.

6.3.2. Dans le cadre du stage d'entraînement :

- un entraîneur de la structure compétition de la FFYB reconnu par la CP Voile.

## 7- LES CONDITIONS DE DISPENSES D'ELEMENTS DE LA FORMATION.

7.1 : les dispenses :

- les AESI et AEES en EP sont dispensés des cours généraux.

7.2 : les assimilations :

- sont présentées au service Vie Fédérale sur proposition de la Commission Pédagogiques Voile.
- sur base de la présentation d'un CV, la commission pédagogique peut dispenser le candidat d'un cours, d'un ou de plusieurs modules.

## 8. LES MODALITES D'HOMOLOGATION DES BREVETS DECERNES PAR LES FEDERATIONS SPORTIVES DESIGNEES

Dès la fin des prestations prévues, le candidat adresse au conseiller technique tous les documents probants :

- la fiche individuelle des résultats, contresignées par les divers intervenants,
- le dossier complet du stage pédagogique signé par les maîtres de stages.

Après le contrôle de la CP Voile, le CT Voile procède aux formalités administratives d'enregistrement et / ou d'homologation des documents qui seront adressés au candidat.